

1. **AUTORISER** l'attribution d'une participation financière de 11 200 € pour le projet porté par l'association « Entre Alpilles Crau et Camargue »,
2. **AUTORISER** le Président à signer tout acte nécessaire à la formalisation de l'engagement des deux parties notamment en convention de partenariat,
3. **PRÉCISER** que la participation financière du PETR est inscrite au budget de l'exercice,

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le Président

